

# JOURNEES PRESBYTERALES 2018

## *Recommandations*

Du 22 au 23 mars 2018, sous la présidence de S. E. Mgr Cyprien MBUKA, Évêque de Boma, des journées presbytérales ont été organisées. Pour mémoire, il y a vingt ans, jour pour jour, que Mgr l'évêque et plusieurs d'entre nous participaient pour la première fois aux Journées presbytérales. Conscient du fait qu'un peuple sans histoire est un peuple voué à la mort, les journées presbytérales de cette année 2018 ont porté un regard rétrospectif sur la marche parcourue ensemble pendant vingt ans (depuis 1998) pour une évaluation et cela, en vue d'un lendemain meilleur.

Le document de travail élaboré sur base du rapport des journées presbytérales de 1998 qui a été envoyé aux communautés sacerdotales de notre diocèse a servi de support aux réflexions et échanges faits à la base (c'est-à-dire en paroisses et en doyennés) concernant la pastorale, le développement, l'économie ainsi que quelques questions de l'heure, réflexions qui ont été présentées au niveau diocésain lors de ces assises 2018 qui touchent à leur fin.

Après avoir parcouru le document de travail, il était question pour chaque doyenné de présenter la synthèse de l'évaluation de la marche commune réalisée pendant 20 ans à l'aide de la démarche suivante :

- 1) *Relever les propositions qui ont abouti et dire comment ça marche ;*
- 2) *Relever les propositions en cours de réalisation et préciser les difficultés à surmonter pour hâter l'aboutissement de chacune d'elles ;*
- 3) *Relever les propositions restées en veilleuse et donner les causes de cette mise en veilleuse ;*
- 4) *Proposer des perspectives d'avenir.*

Après avoir entendu les rapports de nos neuf doyennés ;

Après échanges et débats lors de ces journées,

Tournés vers l'avenir,

Les réflexions nourries d'expériences ont donné lieu aux directives, aux recommandations et aux perspectives d'avenir suivantes :

### **A. Pour un clergé fidèle au Christ**

1. Le prêtre est appelé par Dieu à être au service de son peuple. Pour cela, il doit continuer à être bien formé (dans des domaines diversifiés, spirituel, moral, théologique, pastoral, socio-économique, politique, culturel, etc.) afin qu'il soit toujours à la hauteur de sa mission, celle d'informer, de former et d'animer les fidèles, guidé par l'Esprit du Christ. Il devra, en plus, travailler à l'amélioration des conditions de travail et de l'environnement dans lesquels il évolue.

2. Il devra s'imposer une discipline personnelle par rapport à sa santé, à son travail pastoral et à sa vie morale. Sur ce, l'assainissement du climat de sa vie communautaire dans le respect mutuel s'avère indispensable.
3. Il est appelé à s'orienter davantage vers une pastorale de développement dont notre peuple a grandement besoin en renforçant et en redynamisant l'action des services sociaux et de développement avec impact réel et visible dans les paroisses.
4. Il pensera à élaborer des projets pilotes applicables à nos paroisses, tant rurales, semi-rurales qu'urbaines en créant un système d'interdépendance dans la consommation des produits.

### **B. Pour une économie coresponsable, dynamique et réaliste, et un développement intégral et dynamique**

1. Il est demandé aux principaux acteurs économiques du diocèse [Personnel engagé à la Procure et travaillant à la base, dans nos paroisses et entités de production], de mettre en valeur les dispositions du *Vade-Mecum* mis à leur disposition, *Vade-Mecum* qui donne des **orientations** et des **directives** relatives à notre commune responsabilité de faire marcher comme il convient notre économie. Il est temps que tous les acteurs de la base se laissent éclairer et entrent résolument dans la nouvelle dynamique.
2. Les responsables, aussi bien à la tête du diocèse qu'à la tête des entités décentralisées, seront des technocrates, des animateurs, des visionnaires, capables de faire des choix selon une priorisation, et de nouer des relations partenariales au bénéfice de la communauté. Tous devront promouvoir une économie réaliste, dynamique, rigoureuse et transparente. Il nous faut, par conséquent, une gouvernance économique capable de mobiliser tout le monde pour un objectif commun.
3. Au regard du fonctionnement de l'économie de notre diocèse, il est urgent de porter une attention particulière sur la redevabilité financière, administrative et managériale. Cela aura un impact sur le contrôle de la gestion, qui est un ensemble des dispositions pour fournir des données chiffrées périodiques qui caractérisent et expriment la marche de l'Institution.
4. Les fidèles ont le devoir de subvenir aux besoins de leur Église ; ils ont également l'impératif de se sentir tous responsables de l'économie diocésaine, et cela de plusieurs manières en s'inspirant des outils mis à leur disposition par l'autorité diocésaine tels que les lettres pastorales, les divers messages, les sessions, les réunions, les diverses tentatives liées à la collecte des fonds. Car, dès ses débuts, l'Église considère ses membres comme la source économique la plus importante et la plus stable.

5. Dans la mesure où les paroisses ainsi que leurs unités de production constituent la ressource financière principale et permanente pour la vitalité économique de notre diocèse, il est important qu'un soin particulier leur soit réservé. Pour cela, la mise à la disposition de l'autorité compétente en temps réel (rapidité) des informations relatives aux ressources financières, la transmission aux échéances prévues de toutes les encaisses dues à l'autorité compétente, l'archivage de toute la documentation relative aux opérations financières [produits, charges, journal de caisse, paiements divers, etc.] et sa classification, la maîtrise par l'autorité compétente des effectifs du personnel apportant leur prestation au diocèse sous une forme ou sous une autre resteront de rigueur.
6. Le Curé, l'AP ou toute personne à la tête d'une œuvre diocésaine doit être conscient d'être le premier gardien du patrimoine tant mobilier qu'immobilier et foncier de l'entité à lui confiée ; plus qu'un simple gardien, il doit autant que possible la faire fructifier.
7. Pour réduire les inégalités entre prêtres sur le plan de possibilités financières offertes par l'Institution diocésaine (subsistance et argent de poche), deux actions fondées sur la solidarité ont été initiées et encouragées: la SOPREDIBO [Solidarité des Prêtres du Diocèse de Boma] (argent de poche) et le JUMELAGE des paroisses (Subsistance). Le bon fonctionnement de ces deux actions, comme de toute entreprise financière, suppose une gestion rigoureuse et transparente, notamment dans l'organisation d'une collecte fiable des encaisses et leur transmission effective à qui de droit. Pour le jumelage, la mise e œuvre du vade-mecum ad hoc devra être de rigueur.
8. Il est impératif que tous les fidèles ainsi que les concernés (prêtres, Chefs catéchistes, etc.) particulièrement prennent conscience que les rétrocessions diverses, les quêtes habituelles, dominicales ou autres, les casuels, les contributions financières lors des célébrations des sacrements, les biens en nature ou autres avantages octroyés aux agents pastoraux (prêtres, diacres, séminaristes, Chefs Catéchistes, Catéchistes, etc.) constituent la part principale que le diocèse donne à ces agents pastoraux.
9. Dans le souci de matérialiser l'idée de la prise en charge de l'Église-famille de Dieu par ses propres fidèles, il existe au sein de notre diocèse une Association des Responsables et Cadres Laïcs pour les œuvres de l'Apostolat Diocésain, ARCAD en sigle. Il convient que les prêtres (les curés et les AP particulièrement) s'impliquent totalement dans son émergence sur toute l'étendue du diocèse. Concrètement, il s'agit pour eux, *dans la logique de la solidarité*, d'informer, de former et d'animer les fidèles : faire connaître son existence, sa nature et certaines de ses réalisations et accompagner la constituer et les activités des groupes constitués.
10. Tout Curé ou Administrateur paroissial, tout responsable d'une entité ecclésiale est tenu, par obligation ministérielle, de collaborer activement à la charge de l'Évêque appelé à avertir les fidèles qu'ils sont tenus par l'obligation de subvenir aux besoins

matériels de leur Église. Il aura donc à cœur de transmettre fidèlement et avec diligence les consignes de l'Évêque en la matière et en urgera la mise en pratique.

11. Un Curé, un Administrateur paroissial ainsi que tout autre gestionnaire de quelque patrimoine diocésain que ce soit qui accuse une déficience notoire en la matière [irrégularité ou retard injustifié dans l'envoi des données financières ou patrimoniales.....à qui de droit ; des données visiblement faussées ou trafiquées ; une négligence notoire dans l'administration, dans la gestion des ressources financières et des ressources humaines ; un engagement du personnel non conforme à la loi ; une aliénation du patrimoine diocésain non consentie par écrit par l'autorité compétente ; une négligence notoire des prescrits de la législation à tous les niveaux (droit congolais, droit de l'Église universelle, nationale et diocésaine, textes statutaires diocésains ou directives épiscopales), est considéré comme non idoine à son Office. Ce fait entraîne des conséquences disciplinaires canoniques, allant jusqu'à la révocation.
12. En matière contractuelle et, plus particulièrement en matière d'engagement du personnel, d'aliénation des biens meubles et immeubles, seul le représentant légal engage valablement l'association Diocèse envers les tiers. Son délégué ordinaire, l'économiste diocésain, ou toute autre personne ayant une autorisation expresse et écrite de l'Évêque peut être commis à cette tâche.
13. Pour plus d'efficacité du travail pastoral au sein de notre diocèse, dans l'avenir, il est nécessaire d'organiser un synode diocésain ; de mettre au point les outils institutionnels, administratifs et comptables de l'économat diocésain ; d'établir un système rigoureux dans la redevabilité ; d'accepter un budget restrictif à la hauteur de la production ; d'opérer des choix des domaines d'investissement plus fiables et rentables ; de développer des sanctuaires et des espaces de ressourcement spirituel pour les fidèles ; de renforcer l'esprit de solidarité et de partenariat.

À vous, chers fidèles du diocèse, vous qui êtes venus clôturer avec nous ces journées presbytérales dans la logique des *Makuku matatu matelimina nzungu*, réunis autour de notre pasteur Mgr l'Évêque, nous adressons nos sincères remerciements. Nous implorons le Dieu tout puissant afin qu'Il vous comble de ses bienfaits. A la chorale la Voix des Anges qui nous a aidés à prier par ses belles mélodies nous disons merci. Merci également à tous les autres acteurs liturgiques.

Puisse le Seigneur continuer de bénir le presbyterium de Boma. Que grâce à votre générosité (**signe de votre foi et de votre espérance**), ce presbyterium ne manque pas du nécessaire pour son apostolat et reste fidèle à sa vocation. Et que la Vierge Marie, Mère de l'Église, intercède pour le clergé et pour tous les fidèles du diocèse.

Fait à Boma, le 22 mars 2018  
Le secrétariat